Motion du conseil d'administration du LYCEE VAN DONGEN

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat à partir de la session 2013 , les épreuves de langues se feront dans des formes nouvelles. Deux épreuves orales seront organisées en cours de formation dans le cadre de la classe : compréhension au cours du deuxième trimestre et expression au troisième trimestre .Ces nouvelles épreuves posent des problèmes importants .

Ces épreuves anticipées organisées dans chaque établissement se feront au détriment des heures de cours , non seulement pour les élèves de Terminale mais également pour ceux de Seconde et de Première. Qu'adviendra-t-il des élèves quand tous les professeurs de langues seront réquisitionnés pour faire passer les épreuves de compréhension de l'oral et d'expression orale ?

- Si cette désorganisation nous inquiète, d'autres aspects de la réforme nous alertent davantage encore.
- On peut , d'une part , se demander quelle est la pertinence d'organiser la compréhension de l'oral dès le mois de février.
- D'autre part, Il nous semble impératif de préserver des épreuves nationales afin d'éviter toute inégalité entre les établissements , inégalités qui existent déjà mais qui ne seraient qu'amplifiées par le contrôle continu.
- Premièrement chaque établissement étant libre de décider du support audio, nous craignons que celui-ci ne soit pas du même niveau de difficulté selon l'établissement. Nous réclamons donc une banque nationale de documents audio pour l'épreuve de compréhension orale. Chaque document audio devrait être accompagné d'une grille d'évaluation stipulant précisément les éléments attendus correspondant à chaque niveau de cette même grille. De plus, la plupart des collègues ne sont pas formés à la manipulation des outils informatiques nécessaires à la conception des sujets.
- Deuxièmement la nouvelle organisation suppose que nous interrogions nos propres élèves . Nous sommes bien conscients de la position déontologique qui doit être la nôtre, cependant il nous paraît difficile d'être totalement objectifs face à des élèves devenus candidats. Ces nouvelles modalités remettent dangereusement en cause le caractère anonyme de cet examen qui est censé demeurer une épreuve nationale, ce qui lui donne toute sa crédibilité et sa valeur.

Par conséquent le conseil d'administration du lycée Van Dongen demande au ministère de revenir sur ce texte et que cette nouvelle épreuve ne soit pas organisée cette année.